

FORMATION DE FORMATEUR PRAP2S (PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE - SECTEUR SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL)

RÉF. DP19

Cette formation permet de participer à l'amélioration de la qualité de vie au travail des professionnels de santé et répondre à la demande face à des besoins accrus en formation dans le domaine de la prévention des risques professionnels, en particulier le risque TMS, en accompagnant l'établissement dans une démarche de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) et de réaliser une formation-action auprès des salariés d'établissements sanitaires et médico-sociaux (2S).

	 Public élargi	 Inter/intra
	 Dates et inscriptions sur www.anfemigal.fr	 Minimum 5 - Maximum 10
	 98 heures : 3 parties	 Tarif adhérent : 2 340 €
	 ANFE, Paris 13	 Tarif non-adhérent : 2 424 €

PRÉ-REQUIS

Module de formation à distance (obligatoire et gratuit) accessible sur le site de l'INRS : <http://www.eformation-inrs.fr>. Capacités relationnelles, d'animation et d'expression.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Élaborer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'établissement.
- Observer et analyser les risques liés à l'activité physique dans le cadre d'une situation de travail.
- Proposer et suivre la mise en place des pistes d'amélioration.
- Organiser, animer et évaluer une formation-action PRAP.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Approche pédagogique active, pratique et participative qui repose sur l'alternance formation/travaux d'application en établissement
- Références bibliographiques et support pédagogique
- Accès à un portail documentaire en ligne.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation des acquis pré et post test et évaluation au travers des travaux réalisés par les stagiaires et conformément au référentiel de l'INRS
- Évaluation de l'impact de la formation après 4 mois d'activité par un questionnaire informatisé.

Informations pratiques : Communiquer dès l'inscription l'e-mail et les nom, date et lieu de naissance du participant. Programme de mise à jour à réaliser tous les 3 ans (programme DP26). Prévoir environ 21h de travail intersession, dont 14h entre les deux premières parties et 7h entre les deux dernières parties.

CONTENU

1ère partie : Élaboration d'un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'établissement.

- Réalisation d'un diagnostic en santé et sécurité au travail de l'établissement
- Élaboration d'un projet de formation-action PRAP
- Mobilisation des acteurs autour de ce projet
- Argumentation de l'ALM
- Maîtrise des techniques d'aide à la mobilité

2ème partie : Animation de la démarche de prévention des risques

- Participation à l'évaluation des risques
- Proposition et hiérarchisation des pistes de solution
- Conduite d'un plan d'action
- Maîtrise de l'utilisation et de l'enseignement des techniques d'aide à la mobilité

3ème partie : Préparer la formation des acteurs PRAP2S

- Développement de compétences de l'adulte
- Construction d'un déroulé pédagogique adapté à la formation des acteurs PRAP2S
- Utilisation des méthodes pédagogiques actives
- Construction des outils de formation
- Utilisation des différentes méthodes d'évaluation.

FORMATEURS

Laurent DAZIN, Ergothérapeute, Formateur de formateurs PRAP 2S certifié par l'INRS.

Ou Formateurs d'Institut de Formation en Ergothérapie, Formateurs de formateurs PRAP 2S certifiés par l'INRS.



Délai d'accès, accessibilité :

